

M. JAKUES: Ce que j'avais dans l'idée, c'est que nous avons avant tout besoin de pétrole au Canada.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Read peut maintenant répondre à la question posée par M. Hackett. Je regrette de vous avoir fait attendre, monsieur Hackett.

M. HACKETT: Du tout.

M. READ: Je désire vous faire remarquer une chose, à vous et aux membres du Comité: les témoignages entendus jusqu'ici par le Comité ont suscité nombre de questions sur lesquelles il serait utile que j'obtienne des instructions du Ministre. J'ai tenté de le faire durant la semaine, mais il est bien difficile de s'occuper de ces questions à cause de la conférence fédérale-provinciale. Ainsi, je préférerais attendre d'avoir l'occasion de conférer avec le Ministre et d'obtenir des instructions. Je pourrai alors, si cela vous convient, porter ces questions à l'attention du Comité.

M. Boucher:

D. Vous avez fait allusion, dans un témoignage précédent, à l'obtention de renseignements sur la situation qui existait lors de la signature de ce traité, de certains renseignements du ministère de la Justice sur la légalité et l'opportunité du traité. Pouvez-vous nous dire s'il nous sera permis d'entendre aussitôt que possible des représentants du ministère de la Justice ou du ministère des Mines et des ressources? Je crois que vous êtes du ministère des Affaires extérieures, mais ce n'est pas la constitutionnalité ni les aspects commerciaux de ce traité qui m'intéressent avant tout.—R. J'ai déjà discuté là question de la constitutionnalité avec mes collègues du ministère de la Justice. Ils sont d'avis que, tant que M. St-Laurent n'aura pas eu l'occasion d'étudier cet aspect de la question, il sera inopportun pour nous de faire des observations devant le Comité.

D. Vous ne voulez pas dire que la question a déjà été étudiée à ce point de vue?—R. Non. Mais certaines remarques ont été faites au Comité et n'ont pas encore été étudiées. Par exemple, M. Brais a, ce matin, exposé des faits qui n'ont pas encore été étudiés par le Ministre.

D. Sauf votre respect, il me semble plutôt étrange qu'un traité de cette nature ait été signé sans que le ministère de la Justice l'ait étudié à fond. A mon sens, le ministère de la Justice doit être en mesure de témoigner à ce sujet.

M. HACKETT: Ce n'est là qu'une remarque sur vos observations, monsieur Read.

M. MARQUIS: M. Read nous reviendra-t-il après avoir consulté les autorités?

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Read reviendra plus tard.

M. SLAGHT: Je me demande si le Comité pourrait obtenir de M. Read, s'il est au courant de la chose, un exposé sur l'étude que le Congrès a faite de ce traité? J'ai essayé de trouver cela en consultant le *Congressional Record*, mais il y a là dedans tant de choses. M. Read était alors à Washington. Je ne puis concevoir que le Congrès ait cédé le droit de souveraineté qui permet aux citoyens américains de ne pas être extradés et amenés au Canada pour une action qui ne constitue pas une infraction aux Etats-Unis. J'ai toujours cru que les Américains étaient très jaloux de leurs droits de souveraineté à cet égard. M. Read ne le sait peut-être pas, mais je me demande quelle est exactement l'étude que le Congrès a faite de cette mesure et si cette étude n'a été que superficielle. Je crois que si nos gens étaient au courant de la chose, ils hésiteraient moins à s'adresser aux Américains et à leur dire amicalement: "Nous voulons vous montrer certaines choses qui vous intéressent au point de vue national et qui intéressent également le Parlement du Canada."

M. Read est appelé.

Le TÉMOIN: Je désire présenter au Comité mon collègue, M. Louis Audette. Il ne fera aucun exposé au Comité cet après-midi. Au cours d'un entretien que